



bpifrance



Communiqué de presse



Investissements d'Avenir :

Lancement de l'appel à projets national « Concours d'innovation » pour accompagner et financer les start-ups et PME innovantes

18 décembre 2017 : Nicolas HULOT, Ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie et des Finances, Frédérique VIDAL, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Louis SCHWEITZER, Commissaire général à l'investissement, Nicolas DUFOURCQ, Directeur général de Bpifrance, et Bruno LECHEVIN, Président de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), annoncent le lancement d'une nouvelle action du Programme d'Investissements d'Avenir pour la compétitivité des entreprises : l'appel à projets « Concours d'innovation ».

Piloté par le Commissariat général à l'investissement, le Programme d'Investissements d'Avenir permet à la France de renforcer la compétitivité de ses entreprises en soutenant leurs projets d'innovation. Le nouvel appel à projets national « Concours d'innovation », opéré par Bpifrance et l'ADEME, vise à soutenir financièrement des projets innovants portés par des petites et moyennes entreprises ainsi qu'à favoriser l'émergence de champions français d'envergure mondiale.

Le « Concours d'innovation » s'inscrit dans le Grand plan d'investissement de 57 milliards d'euros annoncé par le gouvernement dès le 4 juillet 2017, avec notamment pour priorités la neutralité carbone et la compétitivité par l'innovation.

Le « Concours d'innovation » permettra la sélection de projets au potentiel particulièrement fort pour l'économie française, et portés par des PME et des *start-ups*. Les projets lauréats présenteront des coûts totaux compris entre 600 k€ et 5 M€, et se verront proposer un cofinancement de leurs dépenses de recherche, développement et innovation. Ils devront contribuer à accélérer le développement et la mise sur le marché de solutions et de technologies innovantes.

Le Concours est ouvert sur les thématiques suivantes :

- 4 thématiques opérées par Bpifrance :
 - numérique ;
 - santé ;

- sécurité et cybersécurité ;
 - French Fab¹.
- 4 thématiques opérées par l'ADEME:
- transport et mobilité durable ;
 - agriculture innovante ;
 - innover pour la qualité des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins ;
 - énergies renouvelables, stockage et systèmes énergétiques.

Ces thématiques ont été choisies en cohérence avec la feuille de route présentée par le gouvernement le 20 novembre dernier dans le contexte du Conseil national de l'industrie, avec pour ambition de mettre en place une politique industrielle tournée vers l'innovation et la montée en gamme, notamment à travers la transformation de l'industrie et le renforcement du potentiel d'innovation et en cohérence avec le plan climat et ses feuilles de route associées.

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 13 mars 2018. Dans cette action, et dans le respect des règles européennes, le Programme d'Investissements d'Avenir interviendra sous la forme de subventions et d'avances remboursables. L'État bénéficiera de plus d'un intéressement aux résultats des projets soutenus. Ce concours, ainsi que ses thématiques, seront renouvelés tous les six mois.

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir :

<http://www.gouvernement.fr/investissements-d-avenir-cgi>

Compte Twitter : [@CGI_PIAvenir](https://twitter.com/CGI_PIAvenir)

Pour télécharger l'appel à projet et le dossier de candidature
Pour les thématiques opérées par Bpifrance :

<http://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projet-concours/Appel-a-projets-Concours-d-innovation-38041>

Pour les thématiques opérées par l'ADEME :

<https://appelsprojets.ademe.fr/aap/CI%20Vague%2012017-89>

A propos du Programme d'Investissements d'Avenir

Doté de 57 milliards d'euros, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), piloté par le commissariat général à l'Investissement, a été mis en place par l'Etat pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire. Six priorités nationales ont ainsi été identifiées afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois :

- l'enseignement supérieur, la recherche et la formation,
- la valorisation de la recherche et le transfert au monde économique,
- le développement durable,
- l'industrie et les PME,
- l'économie numérique,
- la santé et les biotechnologies.

Le groupe Caisse des Dépôts est le premier opérateur PIA de l'Etat avec la gestion de plus de 23 milliards d'euros.

¹ Lancée le 2 octobre 2017 par le Ministre de l'Economie et des Finances, la French Fab est l'étendard d'une industrie française innovante et dynamique. Elle a pour objectif de fédérer les entreprises de toutes tailles (PME, ETI, grands groupes industriels) autour des valeurs communes de l'industrie du futur : innovation, excellence, numérique, nouveaux modèles d'affaires et moyens de production, nouvelles compétences et nouvelles organisations du travail.

Contacts presse:

- Ministère de la transition écologique et solidaire : 01 40 81 77 57 - @Min_Ecologie
- Ministère de l'économie et des finances :
- Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :
- Commissariat général à l'investissement : Vincent Deshayes - vincent.deshayes@pm.gouv.fr - 01 42 75 64 58
- Bpifrance : Nicolas Jehly - nicolas.jehly@bpifrance.fr - 01 41 79 95 12 - @Bpifrancepresse
- ADEME : 01 58 47 81 28 – ademepresse@havas.com - @ademe